



ASSOCIATION
RAMSAR
FRANCE

pour les zones humides

**3^{ème} séminaire des animateurs de
sites Ramsar en France**

14 et 15 novembre 2011 - Camargue

« Quel plan de travail pour l'association Ramsar France ? »



Session en ateliers

Lundi 14 novembre 2011



Atelier 1

La gouvernance et la gestion des sites RAMSAR



Animateur : Patrick Bazin, CELRL

Rapporteur : Gilles van Peteghem, CFE-CGC

Objectif : Proposer des orientations et définir des priorités stratégiques pour l'association, les rôles de l'organisme coordinateur et du correspondant désigné pour chaque site Ramsar.

Cet atelier a regroupé près de 40 participants, avec notamment la présence de Monsieur Anada TIEGA, Secrétaire général de la Convention de RAMSAR.

Après une présentation de tous les participants et de leur attente sur les résultats du travail au sein de cet atelier, un débat particulièrement ouvert a permis de produire des éléments de synthèse constructifs, que ce soit en terme d'objectifs ou d'actions, qui seront mis à la disposition de l'association « RAMSAR France ».

Au sein de cet atelier, plus de 20 sites RAMSAR étaient représentés que ce soit au niveau d'élus locaux ou de personnels techniques, ce qui a permis d'avoir un large champ d'investigation.

En termes de bilan préalable, il faut noter que la gouvernance des sites RAMSAR est un objet délicat et complexe à cerner car elle peut se caler sur des structures existantes (PNR, Comcom...) et donc aisément identifiables ou bien ne bénéficier d'aucune structure ce qui rend difficile sa mise en place.

Pour autant, un sondage express au sein des participants de l'atelier a permis de montrer que 75% des sites RAMSAR représentés dans l'atelier possédaient une gouvernance globalement satisfaisante alors que seulement 20% disposent d'un organisme de gestion officiellement identifié.

La définition d'une gouvernance pour un site RAMSAR et son succès sont très liés à la lisibilité et à la notoriété du label. Un autre atelier traite de la communication, c'est pourquoi les membres de l'atelier n°1 n'ont pas approfondi ce thème.

Cependant il faut noter cet aller-retour permanent entre bénéfice local et le sentiment valorisant, mais mal identifié, de participer à un réseau international.

Les propositions d'actions formulées, que l'atelier n°1 soumet à l'association RAMSAR France, n'ont pas nécessairement vocation à être réalisées par l'association elle-même, mais l'association a vocation à en être le facilitateur.

La liste ci-après proposée par l'atelier n°1 n'est pas classée dans un ordre de priorité. Les membres de l'atelier n°1 s'en remettent à la sagesse des instances de décision de l'association RAMSAR France :

- Réalisation d'un vade-mecum des valeurs RAMSAR dont notamment l'appui aux nouveaux correspondants RAMSAR ;
- Cartographie de la gouvernance locale des sites RAMSAR avec son corollaire ;
- Réaliser un recueil des expériences de la gouvernance locale ;

- Appui à la désignation des organismes coordinateurs et des correspondants des sites RAMSAR (et tenue à jour de la liste des organismes coordonnateurs et correspondants) ;
- Définir et rechercher des pistes de financement avec son corollaire ;
- Soutenir toutes les actions en faveur du développement des MAE zones humides ;
- Faciliter la traduction opérationnelle des résolutions votées à chaque conférence des parties RAMSAR.

La présentation de ces conclusions en séance plénière a suscité des compléments qui doivent être pris en compte dans les sept propositions formulées par l'atelier n°1 :

- Sans développement de MAE zones humides lors de la préparation de la prochaine politique agricole commune, il ne pourra pas y avoir d'actions constructives et dynamiques pour la bonne gestion des zones humides.
- Les informations relatives aux zones humides doivent être mieux valorisées dans le cadre de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) géré par le Museum national d'histoire naturelle.
- Les projets de sites RAMSAR devraient émerger dans un mouvement du territoire vers l'autorité compétente chargée de la validation, plutôt que l'inverse.

L'animateur et le rapporteur remercient les membres de l'atelier n°1 pour leurs contributions.

Atelier 2

Le partage des expériences entre les sites Ramsar et les autres gestionnaires de zones humides



Animateur : Didier Olivry, Parc Naturel Régional de Camargue

Rapporteur : François Mignet, Parc Naturel Régional de Brenne

Objectif : Ouvrir des pistes sur la place et les échanges au sein du réseau, avec les autres gestionnaires nationaux et internationaux. On identifiera le cadre et les outils de mutualisation et de partage d'expériences.

Grands témoins :

- Pôle-relais lagunes méditerranéennes / Tour du Valat (Nathalie Barré)

De quoi parle-t-on ?

- 1 Mha de ZH classées Ramsar en France
- 1.6 Mha non Ramsar

- 6% avec une protection réglementaire
- 4.4% acquisition Conservatoire du littoral
- 55% classées Natura 2000
- 50.7% PN, PNR, RN, réserves de biosphère...

36 sites classés, mais une petite dizaine sont des sites orphelins, sans gouvernance ou gestionnaire.

Plusieurs constats :

- les réseaux d'appartenance des différents sites (PNR, PN, RN...) prennent les pas sur le réseau Ramsar, en particulier en termes de communication ;
- phénomène renforcé par le jeu des financements : on rend des comptes à ceux qui financent, donc pas à Ramsar qui passe après ;
- pour avoir de l'échange entre sites, il faut de l'assistance technique. Les petits sites qui ont peu de moyens sont défavorisés, ils ont plus de mal à expérimenter ;
- or, les sites Ramsar doivent être des sites d'excellence qui tirent les autres vers le haut.

Les échanges d'expérience répertoriés au sein de l'atelier :

Narbonnaise/Bénin

Ce site du Bénin (lagune côtière) est venu remettre symboliquement le diplôme Ramsar lors du classement de la Narbonnaise.

Liens entre élus, entres techniciens, acteurs du tourisme, ONG...

Convention de 3 ans avec deux volets :

- appui aux petits projets (assainissement, eau potable, gestion des sites...) ;
- appui au projet d'intercommunalité pour passer du statut d'assoc à EPCI (1ère interco du Bénin).

C'est le label Ramsar qui a permis cette coopération. Le Label a plus de sens au Bénin que chez nous.

Jura/Suisse

Jumelage avec un autre site de tourbière, appui à la candidature des Suisses à Ramsar.

Lorraine/Danube/Roumanie

Partenariat conventionné du domaine de Lindre avec le delta du Danube.

Partenariat sur la pisciculture avec la Roumanie.

Camargue/Maroc

Aboutissement du partenariat : l'ensemble des ZH marocaines désignées à Ramsar.

Belgique/Luxembourg

Site unique transfrontalier, programme Interreg.

Marais de Guérande/Afrique

Partenariat avec des pays d'Afrique sur l'exploitation du sel.

Brenne/programme Life

Programme en cours d'instruction sur l'écrevisse de Louisiane. Partenariats avec des ZH, organismes de recherches en France, Espagne, Italie.

Principaux enseignements :

On est interdépendants au-delà des frontières.

On partage les écosystèmes en commun.

On fait partie d'une même communauté.

Ces échanges impliquent surtout les institutions. C'est bien, mais ils paraissent encore plus forts lorsqu'ils impliquent les professionnels, les acteurs locaux, les habitants.

Communication et mise en réseau :

Le rôle des Pôles-relais Zones Humides est mis en relief : plateforme d'échanges, mise en réseau.

Mais tous les animateurs des sites reçoivent-ils les newsletters ?

Une certaine hétérogénéité entre les différents Pôles-relais.

Mais ces informations s'adressent avant tout à la sphère technique.

Les pistes :

- Faire l'inventaire des partenariats dans les sites Ramsar ;
- Mettre à disposition des données fonctionnelles pour faciliter les échanges entre les sites qui participent au même réseau biologique ;
- Donner la parole aux usagers et professionnels, envisager une représentation lors du prochain séminaire ;
- Faire sortir la communication de la sphère technique, envisager des partenariats avec d'autres réseaux ou vecteurs (ex : la France agricole...) ;
- Développer le volet culturel, c'est le + de Ramsar.

La promotion de sites Ramsar et du label auprès des opérateurs locaux et du grand public



Animateur : Luc Barbier, Parc d'Opale

Rapporteur : Daniel Crépin

Objectif : Travailler à la manière dont les sites Ramsar doivent trouver leur place et être mieux reconnus, et proposer des pistes en matière d'appropriation, de promotion et de communication.

Intervenants Site Ramsar :

- PNR de Lorraine (Laurent Gode) : Présentation des actions de communication sur deux sites Ramsar de Lorraine : la petite Woëvre (1991) et les étangs du Lindre et forêt du Romersberg(2003)

Grands témoins :

- Pôle-relais Mares, Zones humides intérieures et Vallées alluviales / Fédération des Parcs naturels régionaux (Juliette Delmas) et ONEMA (Pierre Caessteker) : retours sur la Journée mondiale des zones humides ;
- MaB France (Catherine Cibien) : l'expérience des réserves de Biosphère – la charte d'engagement ;
- Parc Inter-régional du Marais Poitevin (Boris Sallaud) : Le Grand Site de la Venise Verte du Marais Poitevin et de l'intérêt d'intégrer la famille des grands sites de France.

Le bilan de la promotion des sites Ramsar à ce jour

- Ramsar est la seule convention basée sur un écosystème spécifique.
- La convention Ramsar a évolué et couvre à ce jour toutes les valeurs et fonctions des zones humides (écologie, eau, territoire, culture...)
- En France, malgré les efforts de communication en particulier à l'occasion de la Journée mondiale du 2 février, Ramsar a encore un important déficit de notoriété par rapport aux autres labels : sites du patrimoine mondial, réserves de biosphère, grands sites.
- Le « label » Ramsar est peu connu du grand public et peu utilisé par les opérateurs locaux qui bénéficient souvent d'autres signes de reconnaissance, labels ou statuts.
- Parmi les 36 sites Ramsar, 10 sont encore orphelins de gestionnaire.
- La Journée mondiale des zones humides, créée à l'initiative de Ramsar a largement débordé des sites labellisés. En France, 383 évènements ont eu lieu lors de la Journée mondiale des zones humides de 2011, soit plus de 30% par rapport à 2010. Cependant ces actions sont souvent concentrées sur le littoral et seulement la moitié des sites Ramsar sont impliqués.
- Le Portail national « zones humides » de l'ONEMA est visité par jour en moyenne par 360 personnes avec des pointes à 800 personnes. La visibilité de la convention de Ramsar a été l'une des préoccupations premières lors de la refonte du site web en 2010 avec en page d'accueil, les « actualités Ramsar » et un accès direct à la rubrique « Ramsar et la Journée mondiale des zones humides ».

Les pistes d'action



Il s'agit de bien identifier les cibles et de proposer des outils appropriés en fonction des niveaux de communication nationale ou locale et des publics : collectivités, socio professionnels, scolaires, grand public.

Le niveau national

- Promouvoir le réseau des 36 sites Ramsar dans leur diversité écologique, sociale et culturelle.
- Faire vivre le réseau : amener les gestionnaires des sites Ramsar à définir des objectifs communs. Déterminer un gabarit commun du type « plan de gestion ».
- S'appuyer sur les Pôles-relais Zones Humides pour animer les actions de communication.
- Créer des événements nationaux en particulier le 2 février de chaque année. Les séminaires Ramsar devraient être mieux couverts par les médias.
- Travailler sur la valorisation des sites à l'international ; valoriser Ramsar dans les autres forums internationaux sur la nature, l'eau, le développement durable. Inviter des gestionnaires d'autres pays. Favoriser des jumelages avec des sites étrangers (comme la petite Camargue avec la Merja Zerga au Maroc, et les étangs littoraux de la Narbonnaise avec un site du Bénin).
- Concevoir une boîte à outils de com (ou actualiser celles existantes) : logo, cartes, film, livre plaquette.
- Définir le cadre d'utilisation du « label » et proposer une charte graphique du logo « Ramsar » avec la possibilité de le customiser pour rendre le message plus compréhensible et mieux intégré localement. La charte graphique pourrait concerner la signalétique (panneaux d'entrées du site et panneaux d'information, le papier à entête, les impressions sur tissus).
- **La carte des sites Ramsar** français existe sur le portail national zones humides; il faudrait la mettre à jour et la compléter au niveau de la description et des documents de promotion des sites, l'éditer et largement la diffuser (voir guide patrimoine mondial). Le site web de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) du MNHN devrait prochainement, mettre en ligne une carte des sites Ramsar pour mettre à disposition l'ensemble des fiches « sites » de rapportage à la convention (voir la carte des biens du patrimoine mondial)
- Le **film** : il pourrait-être :
 - soit un beau film commun sur la diversité des zones humides françaises classées Ramsar et pouvant être visionné en salle ;
 - soit un film interactif avec au choix des séquences issues de vidéos produites par le bureau Ramsar et des séquences spécifiques à chacun des 36 sites français.
- Le **livre** : on pourrait s'inspirer du guide Delachaux et Niestlé « réserves naturelles de France » avec une fiche détaillée par site comprenant plan, photos, planches faune/flore, conditions d'accès, contacts...
- Le **portail national « zones humides »** pourrait remplacer le logo « Ramsar et la Journée mondiale », par le logo « Ramsar France » pour ouvrir sur la carte des sites Ramsar dès la page d'accueil et mettre à disposition les coordonnées des coordinateurs de ces sites.
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques au sein du réseau et capitaliser les bonnes expériences. Mener des actions exemplaires d'utilisation rationnelle dans les sites Ramsar, les suivre et diffuser les résultats ; lancer un concours d'actions exemplaires auprès des structures de gestion et des socio professionnels ; remettre des prix pour les meilleures actions.
- Identifier les correspondants attentifs aux zones humides dans les médias nationaux ; veiller à assortir chaque événement, chaque initiative d'un communiqué de presse.
- Envisager d'avoir des pages réservées dans la revue « Zones Humides Infos » pour insérer des infos Ramsar chaque trimestre.
- Identifier pour chaque site Ramsar son espèce emblématique qui pourrait faire l'objet d'une évaluation collective et d'une transmission dans le cadre de l'évaluation des ZH. Cette espèce pourrait-être l'image de marque du site dans le cadre de ses actions de communication.
- Travailler à la dimension culturelle des zones humides (produits / activités et savoir-faire).
- Envisager un stand des produits des zones humides au salon de l'agriculture (cela a été fait une année pour les produits des lagunes méditerranéennes).
- Reprendre les discussions et la mobilisation sur la nécessaire instauration d'une indemnité spéciale zones humides ; mener un travail de lobbying afin d'obtenir des moyens financiers pour que

l'association et les sites puissent mener leurs actions CESP (Communication, Education et Sensibilisation du Public).

Le niveau local

- Il s'agit de mieux utiliser le « label » Ramsar au profit des territoires ; de faire prendre en compte le label Ramsar chez les partenaires techniques et financiers des sites et de démontrer qu'il y a des plus-values à être Ramsar. S'insérer dans les démarches territoriales donnera du sens au réseau.
- Il faut créer une identité d'appartenance au site et une fierté des acteurs locaux de voir leurs actions de préservation, de gestion et de mise en valeur, d'utilisation rationnelle, reconnues par l'inscription de leur zone humide sur la liste Ramsar.
- Travailler et définir une signalétique propre à chaque site en respectant la charte graphique et signalétique définie au niveau national.

Les structures gestionnaires des sites Ramsar

Certains sites anciens (10) sont toujours orphelins de structures de gestion. Il est urgent d'identifier les structures qui accepteraient d'en assurer la gestion.

Ceci réalisé, il conviendrait de désigner officiellement les 36 structures de gestion (décret, arrêté préfectoral ou autre) et de leur confier une mission de gestion du site (lettre de mission du ministère dont le contenu s'inspirerait du plan national d'action zones humides 2010-2012 et de la circulaire du 24 décembre 2009).

Ils pourront bénéficier de l'appui technique des 4 Pôles-relais Zones-Humides pour mener leurs actions.

Ils devraient aussi être aidés en moyens humains et financiers (un demi poste et 20k€ par site pour mener les actions CESP).

Les collectivités des sites

Proposer une charte d'adhésion aux collectivités sur laquelle elles délibéreront.

Le diplôme Ramsar du site sera remis à chaque collectivité adhérente lors d'une manifestation médiatisée. Le gestionnaire s'appuiera sur les collectivités adhérentes pour mener à bien ses actions CESP.

La signalétique des sites

Le totem réalisé dans les années 90 et distribué aux structures de gestion a été peu valorisé. En France les entrées des territoires remarquables (parcs, réserves, sites classés) sont signalés sur les routes et chemins par des panneaux. Il conviendrait de s'en inspirer et de s'adapter aux situations locales (en particulier sur les sites « millefeuilles »).

Le site internet

La page Ramsar des sites internet des structures de gestion respectera la charte graphique nationale.

Il faudra inviter les partenaires du site Ramsar (collectivités, socio professionnels) à faire figurer Ramsar dans les pages d'accueil de leur site internet et à faire des liens pertinents (portail national zones humides, Site web du secrétariat de la convention de Ramsar, Ministère du développement durable, autres sites).

Le label Ramsar pour les activités socio professionnelles

Dans une démarche d'intérêt partagé, les socio professionnels devraient prendre conscience de la valeur du site Ramsar, image de qualité et facteur de labellisation de leurs productions. Ils doivent devenir progressivement les ambassadeurs du site Ramsar

Le label Ramsar pour les productions agricoles et aquacoles et pour les offres touristiques pourrait être attribué dans le cadre d'une charte (à l'exemple de celle signée avec les vignerons du grand site « Mont Ventoux » sous l'égide de la Réserve de Biosphère) entre les professionnels et la structure de gestion. Charte dans laquelle serait décrite l'utilisation rationnelle de la ZH par l'activité, affichée la démarche de progrès et de co-construction avec le gestionnaire. Pour les agriculteurs, des MAET spécifiques au site pourront venir renforcer le dispositif. Concernant les activités touristiques la charte pourra porter sur des règles d'accompagnement de la fréquentation du site Ramsar et de l'implication des professionnels dans l'éducation à l'environnement du public.

L'ouverture du site Ramsar au grand public

La structure de gestion devra :

- décider l'ouverture (ou non) de tout ou partie du site Ramsar au public ;
- mettre en place une stratégie d'ouverture ;
- prévoir les moyens d'information et d'encadrement pour que cette ouverture ne mette pas en péril l'intégrité du site ;
- initier un travail sur la pédagogie et la sensibilisation des habitants du site Ramsar pour aller dans le sens de l'utilisation rationnelle des zones humides ;
- pour les sites « territoires » mettre en place une stratégie de déplacement et d'accès aux zones sensibles (topo guide, signalétique...)

La Journée mondiale des zones humides

Elle concerne l'ensemble des ZH (remarquées ou ordinaires). Les 4 Pôles-relais Zones Humides avec leurs partenaires en assurent la coordination et l'animation. L'objectif est que les 36 sites soient concernés et que les savoir faire et les actions des sites engagés depuis plusieurs années essaient sur les autres sites sous la forme de parrainages et d'échanges d'animateurs et de conférenciers.

Les actions concernent trop souvent les convaincus (les 2/3 des actions sont des sorties « nature »). Il faudrait aller vers le public ordinaire comme à Chambéry où une animation a eu lieu dans une galerie marchande.

Le plan de travail de Ramsar France pour l'année 2012

- Obtenir la désignation officielle d'une structure de gestion pour chaque site Ramsar ;
- Animer le réseau des gestionnaires et faciliter les échanges d'expériences ;
- Définir la charte d'utilisation du label Ramsar et le cadre des chartes d'engagement qui pourraient être proposées aux acteurs locaux ;
- Standardiser une charte graphique commune ;
- Rechercher l'espèce emblématique de chaque site ;
- Animer, avec les Pôles-relais ZH, la prochaine Journée mondiale et veiller à l'implication de tous les sites ;
- Valider (lors du prochain séminaire en Brenne), sur la base des présentes propositions, un plan de travail CESP pour les prochaines années ;
- Faire du lobbying auprès des bailleurs de fonds afin d'obtenir les moyens financiers nécessaires pour mener à bien ce programme CESP.

La « niche » de l'association dans le dispositif français sur les zones humides



Animatrice : Aïcha AMEZAL Expert ZH à l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Rapporteur : Olivier CIZEL, journaliste

Objectif : Evaluer les spécificités des sites Ramsar et les possibilités d'intervention de l'association Ramsar France pour l'ensemble des zones humides.

Grands témoins :

- Gilbert Miossec : Directeur du Forum des Marais Atlantiques
- Thierry Lecomte : Conservateur de la Réserve Naturelle des Courtils de Bouquelon

Présentation de l'Atelier – mise en perspective

Aïcha Amezal (Agence de l'eau Seine-Normandie) a ouvert l'atelier en soulignant :

- l'importance des sites Ramsar au sein des zones humides françaises (1,03 M ha sur un total de 2,63 soit près de 40 %) ;
- une dégradation qui se ralentit mais perdure malgré la variété des outils de protection, des structures porteuses de projets et des objectifs ambitieux (Grenelle, DCE, TVB, SNB) ;
- les raisons de ces difficultés : le nombre insuffisant de maîtres d'ouvrage et leur connaissance partielle ou insuffisante des zones humides ; le manque de motivation de certains acteurs vis-à-vis de la protection des milieux naturels, les difficultés de financement ; le manque de connaissance, d'information et de formation, de concertation et d'animation ; un message politique insuffisant ;
- les moyens pour favoriser la reconquête des zones humides : travailler en réseau avec l'ensemble des structures ; rassembler les acteurs pour définir des priorités d'intervention ; faire converger les politiques eau/biodiversité avec celles d'aménagement du territoire ; favoriser le transfert d'information, de communication et de sensibilisation ; développer les relais locaux d'information ; faire porter des messages politiques forts par les élus ;
- les actions à mener auprès des élus : faire comprendre aux élus l'importance des zones humides et leurs retombées sociales et économiques, favoriser l'intégration des ZH dans les projets locaux ; inciter à l'intégration des ZH dans les documents de planification ; organiser des rencontres entre élus, favoriser l'adhésion de ceux-ci à l'Association
- l'importance de la stratégie que peut mener l'association Ramsar pour agir auprès des élus de manière à dynamiser la politique de reconquête des zones humides en créant des conditions d'échange et de partage des connaissances sur la thématique ZH et en étant force de proposition et de réflexion auprès des acteurs des ZH en France et à l'international.

Deux témoignages de projets de labellisation de sites Ramsar

Le premier exemple était tiré du projet de labellisation du delta de la Leyre (présenté par Gilbert Miossec, Président du Forum des marais Atlantiques). L'orateur a en particulier relevé les points suivants :

- une grande variété d'outils à prendre en compte et à faire comprendre par les élus locaux ;
- un gros travail d'information et d'échange avec tous les acteurs locaux, élus en tête (réunions, création d'une commission ZH) ;
- une complexité pour l'élu de mener à bien et d'explicitier un projet de site Ramsar ;
- un constat partagé des objectifs sur un territoire : bonne adhésion des acteurs en faveur des ZH ;
- un exemple réussi de labellisation d'un site Ramsar.

La seconde illustration reposait sur le projet de labellisation de l'estuaire de la Seine présentée par Thierry Lecomte (Réserve naturelle régionale des Courtils de Bouquelon). Les constats suivants ont été soulignés :

- l'empilement de la réglementation sur le site du projet ;
- le poids économique prépondérant de certaines activités (ports, extractions de granulats) dans un bassin fortement anthropisé ;
- plusieurs tentatives de « Ramsardisation » de 1984 à 2006, malgré le fait que le site soit la seconde zone humide d'importance internationale après la Camargue ;
- la France compte encore peu de sites Ramsar (43 en 2011, contre 170 pour le Royaume-Uni) ;
- un échec au final du projet de labellisation, mais des espoirs (pressions de l'Union européenne, le 2^e PNZH et la création de l'Association Ramsar).

Premier axe de réflexion : créer des conditions d'échange et de partage des connaissances

Les personnes présentes à cet atelier ont proposé que l'Association RAMSAR France :

1. Établisse un réseau Ramsar basé sur les membres de l'Association. Les résultats attendus sont, d'une part, de faire connaître les services rendus par les zones humides ainsi que les retombées économiques et sociales (*rôle des Pôles-relais ZH*), d'autre part, de faire adhérer d'autres élus (*rôle de l'Association*) ;
2. Développe, sur les territoires Ramsar, de bonnes pratiques de gestion et les fasse connaître auprès des élus (*rôle des Pôles-relais ZH*) ;
3. Favorise et développe des opérations de jumelage et même de parrainage de sites Ramsar ;
4. Aide à la création de dossier de labellisation de sites Ramsar (*rôle des Pôles-relais ZH*), via notamment un mode d'emploi (vade-mecum) à l'attention des élus ;
5. Associe la revue ZH infos (ex. : page spéciale d'information sur l'Association Ramsar) ;
6. Fasse porter des messages clairs sur les zones humides *par les élus de l'association* adressés aux autres élus, afin d'amorcer une dynamique positive ;
7. Mette en place un site Internet dédié, actualisé par l'Association et les pôles-relais ;
8. Crée une plaquette d'information sur les missions et l'activité de l'association.

Deuxième axe de réflexion : être force de propositions et de réflexion

L'atelier a suggéré que l'Association :

1. Puisse porter des messages à portée politique (lobbying) permettant de peser dans les décisions publiques nationales ou locales ;
2. Intervienne pour la poursuite du plan d'action national au-delà de 2012
3. Appuie la mise en place d'une Indemnité spéciale Zones humides, notamment dans le cadre de la prochaine PAC ;
4. Réfléchisse à la pré-sélection de sites Ramsar potentiels et favoriser une désignation soutenue de nouveaux sites (10 par an) ;
5. Développe une approche globale de maintien de préservation des zones humides dépassant les clivages Biodiversité/Eau et Patrimonialité/Fonctionnalité ;
6. Intègre les sites Ramsar dans le projet de Trame verte et bleue, notamment dans les schémas régionaux de cohérence écologique.

Conclusion

L'association Ramsar est une association composée majoritairement d'élus qui doit pouvoir s'appuyer sur les Pôles-relais ZH (l'articulation entre eux devra être étudiée). Elle doit pouvoir également être bien identifiée par les acteurs des ZH. Elle doit enfin assurer une veille et un suivi rigoureux des domaines relevant de sa compétence (nécessité d'engager une personne à temps complet). Toutes choses qui permettront à l'Association de mettre en œuvre les missions prévues par ses statuts et prendre utilement le relais de l'ex-Association nationale des élus des Zones humides (ANEZ). Autrement dit, « *La difficulté de réussir ne fait qu'ajouter à la nécessité d'entreprendre* » (Beaumarchais, Le Barbier de Séville, 1775).

Liste des participants aux différents ateliers



Atelier 1

ALAUX Christine	christine.alaux@developpement-durable.gouv.fr
AUDOUIT Christelle	christelle.audouit@gmail.com
BAGNOL Gilbert	g.bagnol@fondationfaunesauvage.com
BARNAUD Geneviève	barnaud@mnhn.fr
BAZIN Patrick	p.bazin@conservatoire-du-littoral.fr
BERNARD Elise	ebarnard@cg34.fr
BERTRAND Sonia	pole.lagunes.lr@cenlr.org
BIDAULT Loïc	l.bidault@parc-loire-anjou-touraine.fr
BLANC Jean-Louis	jean-louis.blanc@oncfs.gouv.fr
BOURRIEU Paul	p.bourrieu@fondationfaunesauvage.com
BOUVIER Espoir	ebouvier@REGIONPACA.FR
BROUILLET Jean-Louis	jlbrouillet@cg34.fr
BUISINE Jean-Claude	jeanclaudebuisine@baiedesomme.fr
CASTELLI Marie-Luce	mlcastelli@oec.fr
CIZEL Olivier	olivier.cizel@free.fr
COLAS François	francois.colas@aires-marines.fr
COLLET Hélène	bonjour@pnrfo.org
CORSANGE Michèle	michele.corsange@wanadoo.fr ; iris02@wanadoo.fr
CROCE Nicolas	nicolas.croce@oncfs.gouv.fr
DUGUEPEROUX Franck	franck.dugueperoux@cevennes-parcnational.fr
DUMEIGE Bruno	bruno.demeige@developpement-durable.ecologie.gouv.fr
DUNCOMBE Marc	M.DUNCOMBE@conservatoire-du-littoral.fr
GAUTHIER-CLERC Michel	gauthier-clerc@tourduvalat.org
KILHOFFER Maud	kilhoffer@parc-opale.fr
LE POMMELET Eve	elepommelet@symbo.fr
LUCCHESI Jean Laurent	jl.lucchesi@wanadoo.fr
MARIANI Jean-Paul	jpmariani@REGIONPACA.FR
MASSE Alain	alain.masse@saintmalodeguersac.fr
MIGNET François	f.mignet@parc-naturel-brenne.fr
MUNDLER Cécile	mundler@camarguegardoise.com
NOTTEGHEM-GODOT Agathe	agathe.notteghem@asters.asso.fr
PATOZ Jean	jean.patoz@orange.fr
PETITGUYOT Thomas	thomas.petitguyot@developpement-durable.gouv.fr
PICARD Lionel	lionel.picard@oncfs.gouv.fr
POULIN Brigitte	poulin@tourduvalat.org
POZZO DI BORGIO Marie-Laurore	pozzodiborgo@oec.fr
SCHER Olivier	conservation@cenlr.org
TERNAT Raymond	secretariat@fdc30.fr
TIEGA Anada	TIEGA@ramsar.org
TRIPLET Patrick	patricktriplet@baiedesomme.fr
UNTERMAIER Jean	jean.untermaier.0112@wanadoo.fr
VAN PETEGHEM Gilles	gilles.vanpeteghem@cfa-cgc.fr



Atelier 2

ABBA Alain a.abba@ville-frejus.fr
ANSOUD Jean-Bernard aema17@orange.fr
ARIBERT Dominique dominique.aribert@lpo.fr
BARRE Nathalie barre@tourduvalat.org
BERNARD Jean-Yves iy.bernard@parc-naturel.briere.fr
CALLET Marie-Pierre phmalaga@orange.fr
DERVIEUX Alain a.dervieux@ville-arles.fr
DI LIELLO Marion marion.diliello@paysdemartigues.fr
DONADA Carole secretariat.elus@ville-lattes.fr
ESTEVE Roger r.esteve@conservatoire-du-littoral.fr
FRANCES Benoît bfrances@eid-med.org
GARNIEL Sylviane sylviane.garniel@yahoo.fr
GLASSER Thibault thibaut.glasser@cg57.fr
GRILLAS Patrick grillas@tourduvalat.org
LANIESSE Thierry t.laniesse@parc-naturel-narbonnaise.fr
MAGNON Genevieve genevieve-magnon.cfd@wanadoo.fr
MAYON Nicolas nicolas@parcnaturel.be
MOUGET Thierry tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr
OLIVRY Didier direction@parc-camargue.fr
PETIT Jérémiah petit@camarguegardoise.com
RIALLIN Stéphane s.riallin@parc-naturel-brenne.fr
SERVAIS Béranger beranger@parcnaturel.be
ZAPATA Gérard nature@ville-lattes.fr

Atelier 3

ARNASSANT Stéphan natura@parc camargue.fr
BARBIER Luc LBARBIER@parc opale.fr
CAESSTEKER Pierre Pierre.caessteker@onema.fr
CHAZEE Laurent chazee@tourduvalat.org
CIBIEN Catherine Catherine.Cibien@toulouse.inra.fr
CREPIN Daniel daniel.crepin1@aliceadsl.fr
DELMAS Juliette jdelmas@parcs naturels regionaux.fr
DONNAT Jean Marc jmdonnat@symbo.fr
GODE Laurent laurent.gode@pnr lorraine.com
HENOUX Véronique veronique.henoux@gcprovence.org
JEAN Julien julien.jean@lpo.fr
METAIS Mme michel.metais@lpo.fr
PIRENS Virginie pirens@ramsar.org
ROSSLER Pascale nadia.aboussi@regioncentre.fr
SALLAUD Boris b.sallaud@parc marais poitevin.fr
SCHWOEHRER Christian asters@asters.asso.fr
SERAILLE Juliette juliette.picot@siel lagune.org
STEVANI Jocelyne jocelyne.stevani@danone.com
TROTIGNON Elisabeth jacques.trotignon36@orange.fr
TROTIGNON Jacques rncherine.direction@wanadoo.fr
VIANET Régis scientifique@parc camargue.fr

Atelier 4

AMEZAL Aïcha	amezal.aicha@aesn.fr
BAGLAN Antoine	antoine.baglan@sepanguy.com
BOSC Nadine	nadine.boscbossut@eurmc.fr
BOUTIN Jean	jean.boutin@ceep.asso.fr
CIZEL Olivier	olivier.cizel@free.fr
COURTADON Benjamin	aema17@orange.fr
FAUCON Naïk	naik.faucon@aten.espaces-naturels.fr
JALBERT Jean	jalbert@tourduvalat.org
LECOMTE Thierry	courtils.de.bouquelon@live.fr
MAUCLERT Virginie	mauclert@tourduvalat.org
MIOSSEC Gilbert	gmiossec@forum-marais-atl.com
PAGES Jean-Marie	jean.marie.pages2@free.fr
SALATHE Tobias	salathe@ramsar.org
THIBAUT Jean-Pierre	jean-pierre.thibault@developpement-durable.gouv.fr
THIRY Emmanuel	Emmanuel.THIRY@developpement-durable.gouv.fr

